



Idé | prod

Votre producteur délégué spécialiste
du portage salarial pour les
intermittents du spectacle



IDÉ PROD

La production déléguée, notre domaine d'intervention

- Fort de plusieurs années d'expérience dans le monde de la production audiovisuelle, notre équipe vous propose une gamme de services et de produits en adéquation avec vos demandes.
- La production déléguée est notre domaine de prédilection avec deux offres distinctes : la gestion de la paie et le portage salarial pour les intermittents du spectacle.
- Avec plus de 1 000 intermittents en gestion de la paie ainsi qu'en portage salarial, nous vous offrons une expertise complète du marché de l'embauche en prenant en charge la totalité de vos équipes techniques et artistiques sur tous types de projets, documentaires, films, séries, expos, en France et à l'international.
- Notre rôle : vous déchargez au maximum des contraintes de la gestion des équipes en terme de déclarations sociales, contrats de travail, embauche, AEM...

LA PRODUCTION DÉLÉGUÉE : QU'EST CE QUE C'EST

Pourquoi ?



Vous souhaitez embaucher des intermittents du spectacle mais vous n'avez pas le bon code NAF, vous ne souhaitez pas augmenter votre masse salariale ou encore vous n'avez pas, en interne, les ressources suffisantes pour gérer leurs embauches ?

Comment ?



Alors, la production déléguée est pour vous : elle vous permet de nous déléguer la gestion de l'embauche des techniciens et des artistes, sans risque pour eux, en toute légalité et transparence.

Vous choisissez vos intermittents, nous les embauchons !

Et voilà !



Grâce à la production déléguée, la gestion de vos intermittents est totalement prise en charge par **IDÉ PROD**, vous permettant de diminuer votre masse salariale et de vous décharger de toute charge administrative supplémentaire.

LA PRODUCTION DÉLÉGUÉE : POUR QUI ?

Pour qui ?



Vous êtes une entreprise souhaitant recruter dans les secteurs de l'audiovisuel, vous souhaitez faire appel à des intermittents pour une réalisation en particulier, c'est pour vous !

Comment ?



IDÉ PROD vous propose la gestion de votre personnel spécialisé : la gestion des déclarations d'embauche, la rédaction des contrats de travail, la gestion des bulletins de salaire, AEM et certificats de congé spectacle, la gestion des frais professionnels, et la rédaction de devis.

Et voilà !



Grâce à la production déléguée, la gestion de vos intermittents est totalement prise en charge par **IDÉ PROD**, vous permettant de diminuer votre masse salariale et de vous décharger de toute charge administrative supplémentaire.

LA PRODUCTION DÉLÉGUÉE : COMBIEN ÇA COUTE

Mode d'emploi ?



Avec **IDÉ PROD**, pas de surprise : tout d'abord nous signons un contrat pour que tout soit clair entre vous et nous. On s'engage !

Combien ça coute ?



Nous réalisons votre devis personnalisé en fonction de votre masse salariale annuelle et pratiquons des remises en rapport avec vos données. De 8% à 12,5% de frais de gestion.

Simple, clair et efficace !

Et voilà !



Vous faites appel à **IDÉ PROD** dès que vous le souhaitez, et vos commandes seront traitées immédiatement, délais de réaction très courts, pas d'autre engagement en ce qui vous concerne et en fin de mois, à réception de votre règlement, vos intermittents reçoivent tous leurs documents dans leur coffre-fort sécurisé.



66 Ave des Champs Elysées

75008 Paris

Tel : +33 9 72 17 41 66

Mail : contact@ideprod.com

Site: ideprod.com

